

Échéance du Fonds distinct à date cible Plus 2025 Greystone TD

2 septembre 2025 ET 1^{er} mars 2026

Possibles mesures à prendre

Si votre argent est placé uniquement dans des régimes enregistrés (non imposables), vous n'avez aucune mesure à prendre.

Si vous avez de l'argent dans le Fonds distinct à date cible Plus 2025 Greystone TD dans le cadre de régimes non enregistrés (imposables), veuillez lire attentivement ce message. Vous y trouverez de l'information sur le gain en capital que pourrait générer le transfert au fonds de remplacement et ce que vous pouvez faire pour gérer l'incidence fiscale du changement selon votre propre situation.

Échéance du fonds à date cible 2025 dans votre ou vos régimes

Vous recevez ce message parce que vous avez actuellement des placements dans le Fonds à date cible Plus 2025 Greystone TD (« fonds 2025 Greystone TD »). Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) a annoncé que le **fonds 2025 Greystone TD arrivera à échéance en avril 2026**.

Généralement, quand un fonds axé sur une date d'échéance atteint l'année qui figure dans son nom, il affiche son portefeuille le plus prudent. Ce type de fonds tend en effet de plus en plus vers le revenu et la stabilité (donc, par exemple, les titres à revenu fixe) à mesure qu'il approche de son année cible.

En décembre 2025, la combinaison de placements du fonds 2025 Greystone TD arrêtera d'évoluer et deviendra identique à celle du Fonds à horizon de retraite Plus Greystone TD (le « fonds Retraite Plus Greystone TD »). **En avril 2026, GPTD fusionnera le fonds 2025 Greystone TD avec le fonds Retraite Plus Greystone TD.**

La Sun Life redirigera les cotisations futures destinées au fonds 2025 Greystone TD vers le fonds Retraite Plus Greystone TD. Ce transfert se fera automatiquement.

Le **8 avril 2026**, le fonds 2025 Greystone TD sera fermé et fusionné avec le fonds Retraite Plus Greystone TD. D'ici là, vous pouvez laisser votre argent dans le fonds 2025 Greystone TD. Vous pouvez aussi transférer votre argent du fonds 2025 Greystone TD au fonds Retraite Plus Greystone TD (ou à tout autre fonds qui répond à vos besoins) avant le 8 avril 2026.

Incidence fiscale

Si vous investissez dans le fonds 2025 Greystone TD dans le cadre d'un régime non enregistré, vous enregistrerez sans doute un gain ou une perte en capital quand l'argent sera transféré au fonds Retraite Plus Greystone TD (ou à un autre fonds). Vous devez indiquer tout gain en capital dans votre déclaration de revenus pour l'année du transfert. Cela s'applique, que vous fassiez le transfert vous-même ou qu'il se produise automatiquement en 2026. Pensez à consulter un ou une spécialiste de l'impôt pour obtenir des conseils personnalisés.

Il n'y a aucune conséquence fiscale pour l'argent placé dans un régime enregistré.

À propos des fonds à date cible Plus Greystone TD

Greystone TD a créé la série de fonds à date cible en 2014. La série est constituée de neuf fonds offerts en intervalles de 5 ans de 2025 à 2065, et d'un fonds de retraite. Les fonds sont uniques, car ils comprennent une proportion importante de titres dans les catégories d'actifs alternatifs privés (directs). Chaque fonds investit entre 21 % et 26 % de son actif dans des placements alternatifs, comme des placements immobiliers canadiens et mondiaux, des placements dans des infrastructures mondiales et dans des produits de base, et des prêts hypothécaires commerciaux. Ces placements alternatifs peuvent offrir une diversification supplémentaire et s'accompagnent d'occasions et de risques particuliers.

Par exemple, le fonds Retraite Plus TD Greystone est généralement investi comme suit : 38 % d'actions, 37 % d'obligations et 25 % de placements alternatifs (comme les placements immobiliers et les placements dans des infrastructures).

Le moment est indiqué pour passer en revue vos options de placement. Vous pourrez ainsi vous assurer qu'elles cadrent toujours avec vos objectifs pour la retraite. Vous pouvez le faire en ouvrant une session sur le site Web des participants, à masunlife.ca. Sélectionnez Gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif.

Grâce à Morningstar®, important fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements, vous pouvez suivre le rendement des fonds. Le site Morningstar® vous donne accès à un aperçu des fonds de votre régime. On y trouve notamment l'objectif des fonds, les risques qu'ils présentent et les placements qui les composent.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, cliquez sur le lien approprié sous *Vous avez de la difficulté à ouvrir une session?*

Des questions?

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

Vous avez également accès, sans frais supplémentaires, à du soutien personnalisé de la part de conseillères et conseillers autorisés (au Québec, ces personnes portent le titre de conseillère ou conseiller en sécurité financière) et spécialisés dans les régimes d'épargne au travail. Ce service est offert dans le cadre du programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite de la Sun Life. [Cliquez ici](#) pour obtenir des renseignements sur ce programme.